

Concept cantonal « Intégration préscolaire des enfants de familles migrantes »

Mandat du Service de la population et des migrations du canton du Valais dans le cadre du
Programme d'intégration cantonal 2018 – 2021

Février 2019

Auteure

Marcelle Gay, Professeure associée HES-SO Valais

Groupe de pilotage

Anne Bühler Moulin, Responsable Secteur d'accueil à la journée Bas-Valais

Nicole König, Amt für Kinderschutz

Olivier Milici, Responsable Centre de Compétences Intégration Valais

Flora Saudan, Coordinatrice Secteur Petite Enfance Martigny

Diego Tarrago, Directeur Secteur petite enfance Sion

Groupes de travail

Fatmira Ahmetaj, Interprète communautaire, Educatrice de la petite enfance

Dhuha Al-Taie, Interprète communautaire

Didier Bonvin, Intervenant à l'intégration, Enseignant Education physique et sportive

Nicole Dubuis, Responsable Prévention et promotion de la santé

Catherine Lorenz, Responsable Structure Premier Accueil dans le domaine de l'asile

Michèle Maccaud, Présidente de la Fédération valaisanne de l'accueil familial de jour

Julie Melly, Adjointe Crèche de l'Europe Sierre

Laetitia Perren, Responsable Nurserie, Crèche-UAPE Mont-Noble et Saint-Martin

Muriel Perruchoud, Déléguée régionale à l'intégration Sierre

Jérémy Rausis, Responsable UAPE Association de la Petite Enfance Martigny

Stéphanie Revaz Martignoni, Responsable pédagogique Monthey

Mirca Sigrist, Stagiaire EPER, Traductrice

Anne-Françoise Venetz, Responsable du Service des Réfugiés Croix-Rouge Valais

Claudia Volken, Betriebsleiterin Kindertagsstätte Ringelreija Brig

TABLE DES MATIÈRES

	SYNTHÈSE DU CONCEPT « INTÉGRATION PRÉSCOLAIRE »	5
1	PRÉSENTATION	6
1.1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	6
1.2	MÉTHODOLOGIE	7
2	INTÉGRATION PRÉSCOLAIRE DES ENFANTS DE FAMILLES MIGRANTES.....	8
2.1	CADRE LÉGAL.....	8
2.2	APPROCHE STATISTIQUE.....	10
2.3	VALEURS	11
3	STRATÉGIE CANTONALE D’INTÉGRATION PRÉSCOLAIRE	12
3.1	CANTON	13
3.2	COMMUNES	13
3.3	STRUCTURES D’ACCUEIL.....	14
3.4	FAMILLES.....	14
4	CONCLUSION	15
5	ABRÉVIATIONS	16
6	BIBLIOGRAPHIE.....	17
7	ANNEXES.....	18
7.1	BONNES PRATIQUES	18

Concept cantonal
Intégration préscolaire des enfants de familles migrantes

VALEURS

Enfant sujet de droit
Intégration
Egalité des chances
Parents acteurs
Education et santé

PARTENAIRES

CANTON DU VALAIS

COMMUNES

STRUCTURES & PROJETS

FAMILLES

STRATEGIE

STRATEGIE CANTONALE

STRATEGIE COMMUNALE

STRATEGIE INTERCOMMUNALE

RESPONSABILITE DES DIRECTIONS

CONCEPT PEDAGOGIQUE

ENCOURAGEMENT & ACCOMPAGNEMENT

Collaboration des services cantonaux (SPM, SCJ, SAS) et des communes
Gouvernance par un pôle d'experts
Nomination d'un responsable du concept cantonal
Formation continue
Directives

État des lieux
Communication sur les offres existantes concernant l'intégration préscolaires
Mise en œuvre du concept cantonal
Accessibilité à toutes les familles
Formation continue

Application du concept cantonal
Prise en compte des particularités
Contrôle des objectifs

Mise en place d'objectifs liés à l'intégration préscolaire
Participation des parents étrangers

Participation de toutes les familles concernées, domiciliées dans la commune aux offres d'intégration préscolaire

MISE EN OEUVRE

Charte
Responsabilités liées au concept cantonal :
- Mise en œuvre du concept cantonal
- Coordination
- Validation
- Communication
- Valorisation
Cartographie du réseau cantonal
Responsabilité du financement de l'application du concept

Cartographie du réseau communal
Collaboration entre les acteurs de la petite enfance
- Personnel de la petite enfance
- Personnel consultation parents-enfants
- Interprètes communautaires
Adaptation et visibilité des offres existantes
Adaptation du modèle de financement

Information au personnel
Information aux familles 1 an avant l'entrée à l'école
Utilisation d'une checklist pédagogique
Partenariat avec les acteurs de l'intégration
Suivi du travail d'intégration préscolaire
Redirection vers les offres adéquates
Augmentation du financement

Informations et accompagnement des familles dès l'accueil
Conseils sur le développement de l'enfant
Soutien au développement des compétences éducatives
Implication des parents (temps, présence)

1 PRÉSENTATION

1.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Programme d'intégration cantonal 2018 -2021 (PIC 2) du canton du Valais, sous l'impulsion du Bureau cantonal de l'intégration (BCI), élargit sa politique d'intégration préscolaire des enfants de familles migrantes initiée durant la période 2013 – 2017 (PIC 1). En effet, le PIC 1 a vu se concrétiser des projets d'intégration préscolaire et de formation des professionnels à la diversité culturelle dans l'ensemble du canton, projets soutenus par les autorités concernées : Service cantonal de la jeunesse (SCJ), Service de la population et des migrations (SPM), Communes. Ce partenariat signale d'emblée la transversalité du domaine de la petite enfance et la nécessité d'une approche coordonnée. C'est aussi cette disposition initiale qui a décidé de l'ensemble des orientations mises en place pour élaborer, dans le cadre du PIC 2, le Concept cantonal « Intégration préscolaire des enfants de familles migrantes », ci-après concept d'intégration préscolaire.

Pour rappel, le point fort « Petite enfance » est une priorité dans le cadre des mesures spécifiques du PIC¹ car il importe que les enfants issus de la migration parviennent à l'entrée de l'école obligatoire avec des connaissances linguistiques et culturelles qui leur permettent de suivre au mieux leur cursus scolaire. Ce point fort est également considéré comme un objectif en matière d'efficacité² par l'Agenda Intégration Suisse (AIS) prônant des mesures en faveur des familles requérantes d'asile ou admises provisoires. Ces mesures PIC et AIS se recoupent car il est établi que les enfants et leur milieu familial doivent être sensibilisés aux codes et valeurs culturels, aux exigences en matière de formation et d'éducation, à l'importance de l'intégration pour participer pleinement à la vie citoyenne.

La nécessité de l'intégration préscolaire des enfants de familles migrantes dans un esprit de collaboration interinstitutionnelle étant posée, il s'agit dès lors d'élaborer puis mettre en œuvre un concept d'intégration préscolaire ayant pour ambition :

- de répondre aux objectifs émis dans le cadre du PIC ainsi que dans celui de l'AIS ;
- de développer une stratégie cantonale de prise en compte de l'intégration préscolaire des enfants de toutes les familles migrantes ;
- de fédérer autour du concept d'intégration préscolaire les partenaires prioritaires tels le canton par les services concernés (SCJ, SPM, Service de l'action sociale (SAS), les communes, les structures d'accueil, les familles ;
- de soutenir des offres d'intégration préscolaire transférables au niveau régional et cantonal et s'adressant à l'ensemble des familles migrantes ayant des enfants de 0 à 4 ans.

Dans cette optique, le concept d'intégration préscolaire inclut dès le début de son élaboration les partenaires clés du domaine de la petite enfance dans une démarche participative. Ce rapport dresse

¹ Programme d'intégration cantonal, <http://www.kip-pic.ch/fr/pic/petite-enfance/>

² Agenda Intégration, fiche d'information,

ainsi un panorama du contexte légal et des déterminants sociaux relatifs à la petite enfance issue de la migration suivi des résultats de la démarche et de leur explicitation.

1.2 METHODOLOGIE

Les options méthodologiques retenues pour l'élaboration du concept d'intégration préscolaire ont été décidées en tenant compte des particularités du secteur de la petite enfance et de ses multiples déclinaisons. Parmi celles-ci citons entre autres :

- pour les familles migrantes, leur statut, leurs besoins face aux objectifs d'intégration préscolaire ;
- pour les structures d'accueil, leur adaptation à l'accueil des enfants de familles migrantes ;
- pour les différentes autorités, les responsabilités partagées et les sources de financement qui en découlent.

Face à ce constat, le concept d'intégration préscolaire a été conduit sous forme de projet comprenant les parties prenantes, se basant sur une approche des contextes et des fondements légaux, théoriques et pratiques, s'appuyant sur une étude des besoins³, fixant des objectifs de réalisation et une planification et tout au long de son développement s'organisant autour d'une gestion participative. Le fait de se référer à la méthodologie de projet permettait d'assurer une cohérence quant à l'élaboration du concept d'intégration préscolaire émanant d'un public représentatif des milieux impliqués dans le domaine de la petite enfance, de l'intégration et de l'asile, un public large et tributaire d'objectifs professionnels variés.

Dans une première phase, un groupe de pilotage a été constitué représentatif des différentes autorités et instances dans le domaine de la petite enfance : services cantonaux cités en introduction, communes, structures d'accueil de la petite enfance, dont les responsabilités étaient les suivantes :

- Assumer la direction stratégique du projet.
- S'accorder sur les objectifs du projet.
- Nommer les membres des groupes de travail.
- Suivre l'élaboration du concept et valider les propositions et recommandations émises par les groupes de travail.
- Assurer la diffusion des informations aux organismes représentés.

Deux groupes de travail ont été constitués. Chacun a été organisé autour d'une thématique afin de décliner les objectifs fixés pour l'intégration préscolaire des enfants de 0 à 4 ans de toutes les familles migrantes. Ces thématiques ont concerné la mise en oeuvre dans des structures d'accueil de la petite enfance et la mise en oeuvre auprès des familles isolées, peu intégrées ou non intégrées.

Pour former les groupes, divers partenaires agissant sur le terrain de la petite enfance dans l'ensemble du canton ont été sollicités : des responsables régionaux de l'accueil extra familial, des responsables

³ HES-SO Valais/Wallis (2015)

et professionnels de structures d'accueil, des professionnelles de l'accueil familial, des médiatrices interculturelles et des délégués à l'intégration.

Chaque groupe de travail a disposé d'une feuille de route comme aide à la réalisation du concept d'intégration préscolaire. Quatre demi-journées de travail ont été effectuées par chacun des groupes. Une cinquième et dernière demi-journée a rassemblé l'ensemble des partenaires des groupes de pilotage et de travail qui ont débattu sur le concept élaboré et sur des bonnes pratiques l'illustrant (cf. annexe). Les bonnes pratiques ont été retenues selon les critères suivants :

- leurs objectifs d'intégration des petits enfants et de conscientisation des familles,
- leur soutien par les autorités cantonales et communales ainsi que par les directions des écoles,
- leur répartition géographique et leur capacité à être transférables.

2 INTÉGRATION PRÉSCOLAIRE DES ENFANTS DE FAMILLES MIGRANTES

La Confédération, par ses programmes PIC et AIS, accorde une attention accrue à l'intégration préscolaire et souhaite renforcer les objectifs en faveur de cette intégration. Cette priorisation dénote une volonté politique de consolider la prise en compte des besoins de tous les enfants dès leur naissance. Afin de cerner au mieux les considérations qui ont présidé à l'élaboration du concept d'intégration préscolaire dans le canton du Valais, les fondements sont rappelés : le cadre légal, les informations statistiques, les valeurs.

2.1 CADRE LEGAL

Au niveau national, les indications relatives à l'intégration préscolaire comportant le respect des droits de l'enfant et les mesures propres à favoriser son développement personnel et à assurer son bien-être et sa santé relèvent de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) du 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 26 mars 1997 en Suisse⁴.

Plusieurs articles de la CIDE mettent en évidence le droit inaliénable de l'enfant à préserver son identité sans « considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux... » (art. 2 et 8, CIDE). De même, les « Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être » et « reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation » (art. 3 et 24, CIDE). Il est également fait mention que « les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation » notamment par l'accès à l'enseignement

⁴ *Ibid.*, p. 7 - 8

primaire pour tous les enfants pour « assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances » (art. 28).

L'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 15 août 2018 précise à l'article 4 « Encouragement de l'intégration par les cantons et les communes (art. 53, al. 4, 54 et 56, al. 4, LEI) » ce qui est attendu des services cantonaux notamment :

« 2 Dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, ils coopèrent avec les autorités cantonales et communales chargées des domaines suivants:

- a. asile et migration;
- b. petite enfance » ;

Les deux lettres a. et b. sont celles qui nous intéressent dans l'élaboration du concept d'intégration préscolaire appuyant l'importance de ces domaines et réunissant les principaux services concernés.

Dans le canton du Valais, le SCJ est chargé de l'autorisation et de la surveillance des structures d'accueil à la journée pour les enfants de la naissance à la fin de la scolarité primaire selon l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants hors du foyer familial du 19 octobre 1977 (OPE) et la loi en faveur de la jeunesse du 11 mai 2000 (LJe). Les prestations proposées s'adressent aux enfants toutes nationalités confondues, les communes veillant à garantir un accès équitable, différencié et à portée des usagers.

Fort de cette responsabilité, le SCJ en tant que structure ordinaire est le partenaire privilégié du SPM et du SAS qui interviennent de manière subsidiaire dans la mise en œuvre des mesures d'intégration. Les trois services ont ainsi la tâche de développer pour la petite enfance une « politique d'envergure, de type transsectoriel, qui engage la responsabilité des systèmes éducatif, sanitaire et social » (2017, p. 22)⁵ et sont appelés à se référer au PIC et à l' AIS pour atteindre cette visée.

A cet effet, le Programme d'intégration cantonal doit poursuivre dans le domaine de la petite enfance deux objectifs :

- « Les familles de migrants sont informées des attentes dans le domaine de l'éducation des enfants. Elles connaissent les offres en matière de santé, de soutien aux familles et d'encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire et elles ont accès à ces services.
- Les différents acteurs de ce domaine sont bien coordonnés et travaillent en étroite collaboration ».⁶

Quant à l'Agenda Intégration, il doit veiller à ce que :

- «80 % des enfants relevant du domaine de l'asile qui arrivent en Suisse entre zéro et quatre ans sont en mesure de se faire comprendre dans la langue parlée à leur lieu de domicile (niveau A1 au minimum) dès le début de leur scolarité obligatoire.»⁷

⁵ Conférence tripartite (2017). *Dialogue CT sur l'intégration 2012 – 2017*

Scénarios de la Commission tripartite :

- En 2030, «mêmes» indicateurs de santé entre tous les nouveau-nés et rapprochement concernant la santé des mères (p. 25).
- En 2030, les enfants en Suisse depuis 1 an peuvent s'exprimer dans une langue nationale (p. 30).
- En 2030, mise en place d'offres de formation, de conseil et de soutien destinés à tous les parents (p. 33).

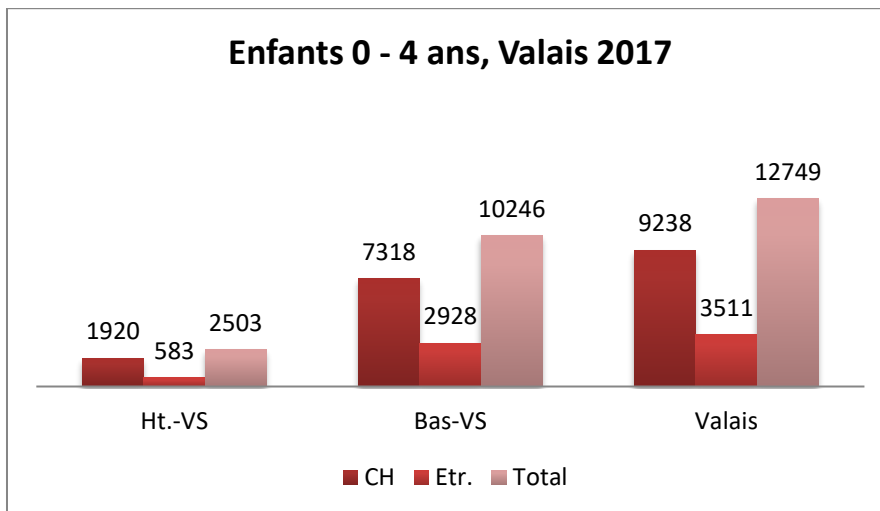
⁶ Programme d'intégration cantonal, *op. cit.*

⁷ Agenda Intégration, *op. cit.*

Le contexte légal rappelle que l'intégration doit être pensée pour l'ensemble des personnes migrantes, nouveau-nés et petits enfants compris, ce que confirment les mesures renforcées en faveur de cet âge de la vie.

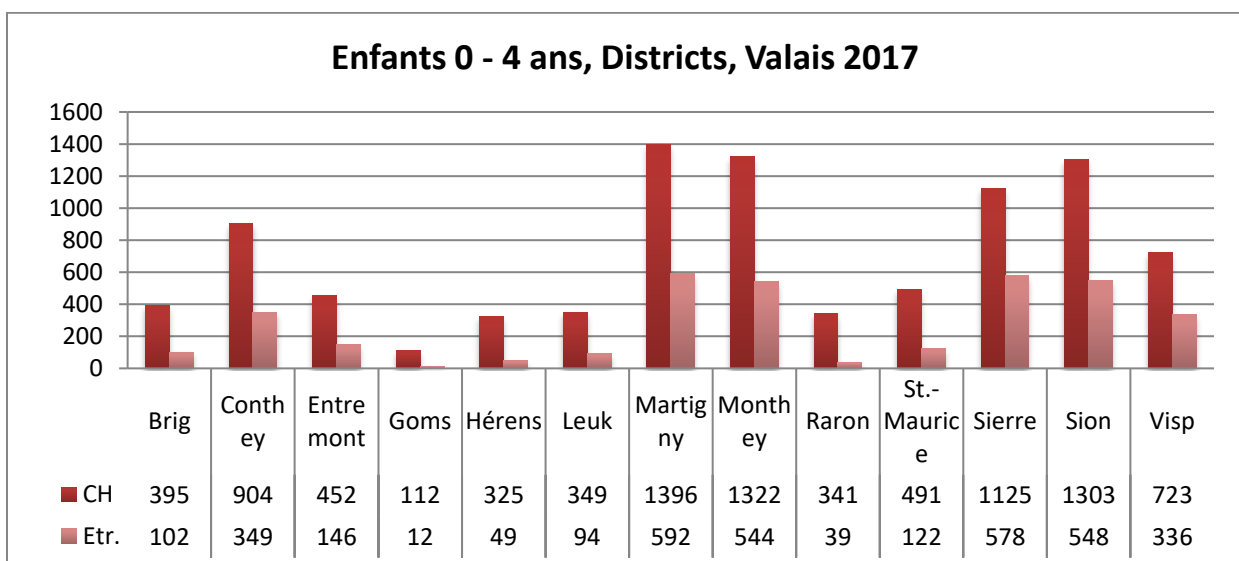
2.2 APPROCHE STATISTIQUE

Les relevés statistiques sont constitués à partir des catégories proposées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agit des enfants étrangers et suisses présents dans le canton du Valais en 2017. Tous les enfants étrangers, résidents permanents (3410 enfants) et non permanents (101 enfants), sont pris en compte.



En 2017, les enfants étrangers 0 - 4 ans domiciliés dans le canton du Valais sont au nombre de 3511 sur une population totale de 12'749 soit le 27,53%. Le pourcentage d'enfants étrangers 0 – 4 ans est de 28,57% pour le Bas-Valais et de 23,29% pour le Haut-Valais.

Concernant la totalité des enfants 0 – 4 ans domiciliés dans le canton le 19,63% est présent dans le Haut-Valais.



Ce graphique renseigne sur le nombre d'enfants suisses et étrangers 0 – 4 ans par district. Les districts avec le plus haut pourcentage d'enfants étrangers sont par ordre décroissants :

- Sierre : 33,94%
- Visp : 31,72%
- Martigny : 29,77%
- Sion : 29,60%
- Monthey : 29,15%.

Ces cinq districts ont une moyenne de 30% d'enfants étrangers. Un tiers des effectifs d'élèves des futures classes sera composé d'enfants pour lesquels des mesures d'intégration sont à promouvoir.

2.3 VALEURS

Pour être envisagé en tant que stratégie de la politique d'intégration de la petite enfance, le concept d'intégration préscolaire s'ancre d'abord dans des valeurs clés portées par la CIDE protégeant l'intérêt supérieur de l'enfant. A cet effet, les valeurs suivantes ont été retenues :

- enfant sujet de droit,
- intégration,
- égalité des chances,
- parents acteurs,
- éducation et santé.

L'enfant sujet de droit, principe inaliénable de la CIDE, confère à l'enfant un rôle actif dans la détermination de son bien-être et du respect de ses droits. L'intérêt de l'enfant n'est plus seulement à apprécier du point de vue des adultes mais du point de vue même de l'enfant⁸.

L'intégration préscolaire relevant du domaine de la famille et des structures d'accueil de la petite enfance, les objectifs d'entrée à l'école émis par le PIC et l' AIS : socialisation, connaissance a minima de la langue locale, sont à prendre en compte dans une vision d'égalité des chances pour tous les enfants. Egalité des chances qui suppose information, conseil et accompagnement des parents ; qui suppose également accès tant au domaine éducatif qu'à celui de la santé, ces axes de développement étant interdépendants, « lorsqu'un des domaines du développement est négligé, il met également en danger le bon développement des autres compétences » (Schulte-Haller, 2009, p.15).

Les valeurs retenues sont ainsi à considérer dans leur ensemble et leur interconnexion. Elles répondent à la perspective sociétale globale mise en avant par l'Union des villes suisses (2010, p. 2) « l'éducation de la petite enfance (ou encouragement précoce) comprend toutes les offres d'appui qui visent un développement intègre du petit enfant, de ses facultés motrices, linguistiques, sociales et cognitives », l'objectif déclaré étant de former des personnes responsables et capables de vivre en société. Ce postulat repose sur la création et la mise à disposition d'un environnement d'apprentissage stimulant, respectueux des valeurs. Dans cette démarche, parents et éducateurs sont soutenus car il est attendu

⁸ Convention relative aux droits de l'enfant

d'eux qu'ils créent « un environnement pour les enfants propice à leur bien-être psychique et physique, d'abord au sein de la famille, mais aussi dans l'entourage local et social »⁹.

Dans le canton du Valais, la garantie de l'intégration et de l'égalité des chances pour chaque enfant est une des tâches du SCJ¹⁰ « la fréquentation d'une structure d'accueil de jour influe favorablement sur le développement social, cognitif et langagier de l'enfant. Elle peut favoriser la socialisation et une meilleure intégration pour les enfants issus de la migration. Elle peut également influencer favorablement l'entrée à l'école, améliorer les chances de formation et l'intégration ultérieure dans le marché du travail. » Par ailleurs, ajoutent les directives, « l'éducation est une tâche et une responsabilité primordiales des parents. Cependant, les offres extrafamiliales doivent venir compléter ou suppléer cette garde quand la situation l'exige. Il est donc tout à fait opportun que les communes et le canton participent aux coûts de ces offres, dans le sens d'une politique sociale et moderne en faveur de la famille, mais également en faveur des exigences de l'économie et du marché du travail ».

Les axes abordés : le cadre légal, les données statistiques, les valeurs, corroborent l'importance de la prise en compte de tous les enfants 0 – 4 ans habitant le canton du Valais. Le nombre d'enfants étrangers, plus du quart de la population enfantine, souligne quant à lui la nécessité d'une stratégie cantonale présentée ci-dessous.

3 STRATÉGIE CANTONALE D'INTÉGRATION PRÉSCOLAIRE

Le concept d'intégration préscolaire a été travaillé à partir des objectifs énoncés dans l'introduction et des déterminants présentés ci-dessus. Ont ainsi été inclus les éléments de politique des étrangers et de politique de la petite enfance, les valeurs qui fondent le domaine de l'enfance et plus largement de la société, la prise en compte des autorités compétentes en la matière et de leurs responsabilités.

Le tableau présenté en introduction reflète cette volonté d'une vision cantonale définie par étapes, ceci afin de cibler l'ensemble des partenaires actifs : des structures étatiques aux familles. Ce schéma autorise à la fois une vision d'ensemble et une lecture synthétique et se présente comme la carte d'identité du concept d'intégration préscolaire. Les partenaires prioritaires sont définis dans la première colonne et pour chacun d'entre eux est précisée dans la troisième colonne la stratégie qu'ils soutiennent ou devraient développer. La quatrième colonne aborde des propositions opérationnelles car il importe de décliner en responsabilités et tâches la mise en œuvre.

Si différents points considérés comme des fondements ont été abordés, il convient d'en préciser d'autres notamment concernant des questions de politique d'intégration des enfants de familles migrantes. Pour les quatre acteurs clés qui sont le canton, les communes, les structures d'accueil et les familles, des perspectives sont déclinées et des recommandations émises.

⁹ Initiative des villes : politique sociale. Education de la petite enfance – contribution importante à l'égalité des chances 2010

¹⁰ Directives cantonales pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance à la fin de la scolarité primaire de janvier 2010, Canton du Valais

3.1 CANTON

Au niveau cantonal, la mise en place d'une stratégie concertée d'intégration préscolaire et des mesures qui en découlent ne peut s'effectuer sans une collaboration politique et économique effective des services responsables des domaines de l'enfance, de l'intégration, de l'asile ainsi que des communes. L'étape à venir est ainsi la reconnaissance d'un pilotage au niveau cantonal par des partenaires représentatifs nommés par les instances concernées. Ce pôle d'experts est appelé à intervenir en soutien à un ou une responsable spécialiste du domaine de la petite enfance dont le cahier des charges comprendrait la mise en œuvre du concept d'intégration préscolaire. Les propositions, déclinées dans le tableau sous mise en œuvre, montrent à quel point cette responsabilité est indispensable. Sans pilote, le projet restera une lettre d'intention. Les objectifs PIC et AIS ainsi que les responsabilités du SCJ étant engagées, une solution paraît envisageable. Enfin, la question de directives, émanant du SCJ, précisant les responsabilités des lieux et familles d'accueil de la petite enfance en termes d'intégration préscolaire est également à souligner.

Recommandations :

- > *Engager une stratégie cantonale concertée entre les services impliqués autour du concept d'intégration préscolaire.*
- > *Favoriser la réalisation des objectifs PIC et AIS.*
- > *Déterminer un budget prévisionnel.*
- > *Nommer un ou une responsable de la stratégie et de sa mise en œuvre.*
- > *Nommer un groupe d'experts en soutien.*
- > *Emettre des directives notifiant la nécessité de l'intégration préscolaire des enfants de familles migrantes.*

3.2 COMMUNES

Au niveau communal, la préparation de l'entrée à l'école pour tous les enfants avec des connaissances linguistiques et des codes culturels de base est de la responsabilité du secteur de la petite enfance et suppose une concertation tant avec les directions des écoles qu'avec l'ensemble des familles domiciliées dans la commune. Partant de ce constat, des communes ont développé des bonnes pratiques dont il faudrait assurer la pérennité et la transférabilité, d'autres communes pouvant s'en inspirer. La responsabilité de la formation et de l'information aux professionnels de la petite enfance incombe aussi en partie à la commune. Ces projets requerront une adaptation du modèle de financement. Dans cette optique, le soutien du PIC à nombre de projets petite enfance mérite d'être souligné¹¹.

Recommandations :

- > *Promouvoir une politique d'intégration concertée entre les autorités, l'école et le secteur de la petite enfance.*
- > *Soutenir des projets en regard des exigences de l'entrée à l'école et des objectifs PIC et AIS.*

¹¹ En 2018, le PIC a soutenu 17 projets d'intégration des enfants 0 - 4 ans dans l'ensemble du canton.

- > *S'assurer d'une information à tous les parents migrants d'enfants de 0 à 4 ans domiciliés dans la commune.*
- > *Adapter le modèle de financement à l'évolution des besoins dans le secteur de la petite enfance compte tenu de l'accueil des enfants de familles migrantes.*

3.3 STRUCTURES D'ACCUEIL

Les structures de la petite enfance ont une responsabilité décisive quant à l'accueil, l'accompagnement, le soutien des enfants migrants et implicitement de leur famille. Cette responsabilité implique que chaque famille ne parvenant pas à communiquer dans la langue locale soit assurée d'un soutien d'un interprète communautaire. Une fonction prioritaire des structures a trait au développement de pratiques inclusives et pour atteindre cet objectif, en lien direct avec la problématique de l'intégration et les questionnements qui peuvent en découler, une communication claire est essentielle. Il est reconnu que la diversité des enfants accueillis entraîne des activités d'intégration, d'échange, de compréhension mutuelle. Les structures d'accueil de la petite enfance deviennent ainsi des lieux d'apprentissage privilégiés de l'intégration, de l'acceptation de la diversité et cela de la manière la plus naturelle. Pour rappel, l'encouragement de l'intégration se fait au niveau local en priorité via les structures ordinaires pertinentes et parmi elles, celles de la petite enfance. L'encouragement spécifique intervient dans ce processus en complément de l'intégration¹². Divers projets du PIC s'inscrivent d'ores et déjà dans ce contexte de complémentarité et méritent d'être poursuivis.

Recommandations :

- > *Etre partie prenante du réseau impliqué dans l'intégration préscolaire.*
- > *Développer des activités d'intégration en complément de projets spécifiques soutenus par le PIC et l'AIS.*
- > *Informier et conseiller tous les parents migrants, s'assurer de leur collaboration et de leur participation.*
- > *Recourir au besoin à des interprètes communautaires.*
- > *Promouvoir une mise en œuvre de bonnes pratiques d'intégration préscolaire.*

3.4 FAMILLES

La question de la sensibilisation des familles migrantes à l'importance de l'intégration préscolaire des enfants de 0 à 4 ans a été approfondie. Toutes les familles migrantes doivent être non seulement accueillies mais informées et conseillées. La communication sur les possibilités offertes à leurs enfants en termes d'intégration est à renforcer ou à promouvoir. Une attention doit être apportée aux familles migrantes isolées, celles dont les enfants ne fréquentent pas une structure ou un espace d'accueil. Pour certaines familles migrantes fragilisées, une prévention ciblée est essentielle afin de leur permettre d'accéder aux prestations existantes incluant la santé, l'éducation, les activités physiques

¹² Conférence des gouvernements cantonaux (2017) : *Encouragement spécifique de l'intégration comme tâche de la Confédération et des cantons, années 2018 à 2021*

etc. Parmi les bonnes pratiques signalées, la plupart sont orientées sur la participation des parents à des activités dans lesquelles est conforté le lien parents – enfant ou sur leur participation à des ateliers qui pourraient être qualifiés de pédagogiques et éducatifs. Ce choix met en relief une forme de soutien aux compétences éducatives des parents dans un univers socio-culturel différent de celui qu'ils ont connu et par là une connaissance accrue de leur nouvel environnement.

Recommandations :

- > *Participer aux rencontres d'informations et de conseils aux parents.*
- > *S'initier aux pratiques éducatives en vigueur dans le pays d'accueil.*
- > *S'impliquer dans les offres d'intégration préscolaire.*
- > *Etre partie prenante d'activités interculturelles développées dans les structures d'accueil.*

4 CONCLUSION

Il convient de rappeler que le concept d'intégration préscolaire, tel que présenté et argumenté dans ce rapport, est le fruit d'un travail collectif couplé à des réflexions et apports de professionnels divers et complémentaires. Les résultats de ce travail collaboratif permettent d'envisager une véritable stratégie cantonale, seule à même de répondre aux enjeux de l'intégration préscolaire des enfants de familles migrantes.

Tout au long de l'élaboration du concept, des principes ont été évoqués, relatifs aux objectifs stratégiques et opérationnels, aux familles, aux enfants et aux professionnels, à la nécessité de la vue d'ensemble et de l'attention aux détails. Cette approche holistique a permis de ne jamais perdre de vue les enjeux et les défis qui se posent et de travailler à des réponses appropriées en intelligence avec les fondamentaux de l'intégration des étrangers rappelés par la Confédération dans le cadre du PIC 2018 – 2021 : la création de conditions-cadres propices à l'égalité des chances, la responsabilité individuelle, l'utilisation des potentiels, la reconnaissance de la diversité¹³. Ces lignes directrices sont également celles que promeut la commission suisse pour l'UNESCO, pour laquelle il s'agit de : «faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire»¹⁴.

¹³ *Ibid.*, p. 2

¹⁴ UNESCO politique de la petite enfance

5 ABRÉVIATIONS

AIS	Agenda Intégration Suisse
CIDE	Convention internationale relative aux droits de l'enfant
LEI	Loi sur les étrangers et l'intégration
Lje	Loi en faveur de la jeunesse
OFS	Office fédéral de la statistique
OIE	Ordonnance sur l'intégration des étrangers
OPE	Ordonnance sur le placement d'enfants
PIC	Programme d'intégration cantonal
SAS	Service de l'action sociale
SCJ	Service cantonal de la jeunesse
SPM	Service de la population et des migrations

6 BIBLIOGRAPHIE

L'Agenda Intégration en bref (2018). Fiche d'information

Commission fédérale pour les questions de migration (2009). *Développement précoce, Recherche, état de la pratique et du débat politique dans le domaine de l'encouragement précoce: situation initiale et champs d'action*, Auteure : Schulte-Haller Mathilde, Berne

Commission suisse pour l'UNESCO (2019). « *Instaurer une politique de la petite enfance en Suisse: un investissement pour l'avenir* »

<https://www.unesco.ch/fr/lancement-der-publication-fuer-eine-politik-der-fruehen-kindheit-in-der-schweiz-bern-26-februar-2019/>

Conférence des gouvernements cantonaux (2017). *Encouragement spécifique de l'intégration comme tâche de la Confédération et des cantons, années 2018 à 2021*

Conférence tripartite (2017). *Dialogue CT sur l'intégration 2012 – 2017*

Convention relative aux droits de l'enfant (1989). New York

Directives cantonales pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance à la fin de la scolarité primaire (2010). Canton du Valais

HES-SO Valais/Wallis (2015). *L'encouragement préscolaire et le dialogue dès la naissance*, Gay M. et Ramadani G., Sion

Initiative des villes : politique sociale (2010). *Education de la petite enfance – contribution importante à l'égalité des chances*, Berne
www.initiative-villes.ch

Ordonnance sur l'intégration des étrangers du 15 août 2018

Programme d'intégration cantonal 2018 - 2021,
<http://www.kip-pic.ch/fr/pic/petite-enfance/>

7 ANNEXES

7.1 BONNES PRATIQUES

Nom du projet	<i>Muki-Deutsch (Brigue) Comprendre l'école (Martigny)</i>
Présentation	<p>Ces deux projets proposent un accompagnement pour des parents et des enfants avec peu de repères et/ou peu socialisés, voire sans repère et sans socialisation. Ces projets sont présentés ensemble car ils se développent dans une logique proche et s'enrichissent mutuellement.</p> <p>Concrètement, ces projets proposent en parallèle un espace d'accueil et des activités pour les enfants en âge préscolaire sous la responsabilité d'une professionnelle de l'enfance, et un cours de langue et société pour les parents accompagnants. Ce dernier peut être donné par une personne bénévole.</p> <p>A Brigue, le projet se déroule dans les structures d'accueil de la petite enfance et à Martigny dans un local des écoles. Il convient aussi de relever dans ce projet la continuité dans l'accueil (de 3 mois à 12 ans à Brigue), cette proximité avec les structures ordinaires étant un atout pour la suite de la scolarisation.</p>
Objectifs	<p>L'objectif général est l'apprentissage de la langue locale et des codes scolaires pour les parents et leurs jeunes enfants. Pour ce faire, la connaissance de l'environnement destiné à l'accueil des enfants est développée ainsi que la socialisation des parents et notamment des femmes migrantes et la transmission d'informations sur l'école. Des liens entre les enfants sont créés.</p>
Points forts	<p>Les forces de ces projets sont d'une part l'échange interculturel entre les parents de diverses origines, d'autre part le choix et la mise à disposition d'un local adapté, assurant un lien physique avec l'école. Chaque projet est sous la responsabilité d'une personne assurant son bon déroulement, son développement et sa pérennité.</p> <p>Il est important de relever que ces projets ont été construits sur la base d'un repérage des besoins et que les personnes ressources ont pu compter sur le soutien des communes et du PIC, sur des collaborations interinstitutionnelles et sur un personnel salarié. Il est dès lors souhaitable que le financement soit porté par plusieurs partenaires.</p>
Perspectives	<p>Ce type de projet vise à une participation des parents et à l'intégration de leurs enfants dans le système scolaire grâce à la compréhension des exigences éducatives et à l'accompagnement des parents et des enfants dans ce processus. Il vise également à ce que les femmes issues de la migration se socialisent et s'émancipent hors du cadre strictement familial. Les retombées positives sur la socialisation des enfants et le suivi de leur parcours sont aussi à relever.</p>

Nom du projet	<i>Passerelle entre foyer de requérants pour les familles et structures ordinaires d'accueil de l'enfance</i>
Présentation	<p>Ce projet se présente sous la forme d'une rencontre mensuelle sur une matinée entre les familles du centre de requérants et les professionnelles de la structure ordinaire, en alternance dans l'un ou l'autre lieu. Sont organisés des ateliers de lecture, bricolage, cuisine, activités sportives, etc. Une personne migrante agit comme personne relai entre les deux structures, idéalement une stagiaire migrante de l'unité intégration et développement professionnel (UIDP) qui acquiert ainsi des compétences.</p> <p>En raison du laps de temps très court que les familles migrantes passent dans ces centres, il est important d'accueillir simplement et avec bienveillance pour permettre une première prise de contact avec la population et les cultures du pays/canton d'accueil. Cet espace d'accueil offre un lieu de partage entre les différentes cultures et entre les accueillantes et les accueillies.</p>
Objectifs	<p>L'objectif général est l'accueil simple et bienveillant pour favoriser une première prise de contact avec la population et la culture du canton/pays d'accueil. Ces premiers pas encouragent les débuts d'une intégration en Suisse ou en Europe (si renvoi selon accord de Schengen), une sensibilisation aux premiers repères culturels, un enrichissement des relations et des échanges interculturels et une valorisation des différentes cultures présentes. Deux autres atouts sont aussi à signaler, le développement des activités proposées (jeux d'ailleurs, jeux d'ici) et la participation à la formation pratique des stagiaires migrantes (UIDP).</p>
Points forts	<p>Une synergie entre le centre d'accueil des requérants et la structure ordinaire se crée ainsi que des liens entre les populations résidentes et requérantes par le biais de la structure ordinaire. Les familles requérantes sont sensibilisées aux exigences de l'accueil de la petite enfance en Valais.</p> <p>Un personnel formé et adapté est présent dans chaque équipe éducative ce qui permet d'organiser des activités et d'assurer un encadrement conformes au mandat à la fois du centre et de la structure d'accueil. De plus la formation d'une stagiaire migrante ouvre de nouvelles perspectives.</p> <p>Ce projet favorise le lien entre les populations résidentes et requérantes par le biais de la structure ordinaire.</p>
Perspectives	<p>Il serait intéressant que ce type de projet soit transposé dans d'autres centres d'accueil pour requérants d'asile et que ces rencontres soient reconnues par les autorités cantonales responsables : Office de l'asile (OASI) et Office pour la protection de l'enfant (OPE). Une convention de stage conjointe de l'OASI et de l'OPE serait souhaitable pour le stage UIDP. La transposition de ce projet permettrait aussi d'ouvrir cette possibilité à davantage de stagiaires migrantes.</p>

Nom du projet	<i>Consultation parents-enfants</i>
Présentation	<p>Aujourd'hui toutes les naissances sont annoncées à la Consultation parents-enfants (CPE) et toutes les familles sont invitées à un entretien-conseil gratuit. Il en va de même pour les familles nouvellement établies en Valais. Les familles sont réinvitées chaque année jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 4 ans.</p> <p>Cette mesure gratuite est un accompagnement préventif, proposé à toutes les familles sans aucune distinction, ayant un ou plusieurs enfants, de la naissance à l'entrée à l'école (0 à 4 ans).</p>
Objectifs	<p>L'objectif général consiste en un accompagnement préventif qui aborde des questions de conseils en santé et en éducation, propose un soutien, une écoute voire un coaching. En outre, des informations sur le développement psycho -moteur de l'enfant sont transmises ainsi qu'une orientation sur le réseau existant propre à répondre aux problématiques qui se posent.</p>
Points forts	<p>Les conseils gratuits au sujet de la santé et de l'éducation sont dispensés à toutes les familles fréquentant la CPE ou sollicitant les professionnels. Cette mesure met en œuvre l'égalité des chances dès la naissance. En plus des entretiens, elle propose des visites à domicile pour veiller à l'inclusion de toutes les familles.</p>
Perspectives	<p>Il est essentiel que toutes les familles participent au minimum à un entretien avec la CPE. Pour ce faire, cette mesure a besoin du soutien des communes pour la transmission des informations aux nouvelles familles et bénéficier d'une communication extérieure renforcée. La CPE doit développer d'autres manières d'approcher les bénéficiaires et élargir ou entretenir les partenariats et les collaborations interinstitutionnelles.</p>

Nom du projet	<i>Cours de langue pour les parents ; Intégration et pictogrammes dans les structures d'accueil pour les enfants</i>
Présentation	Ce projet, est centré sur la socialisation et l'intégration des enfants en lien avec des cours de langue pour les parents (cf. projet Muki-Deutsch et Comprendre l'école). Sa spécificité est l'utilisation de pictogrammes pour faciliter l'intercompréhension et favoriser l'apprentissage de la langue locale. Il est issu des nécessaires réponses éducatives à l'accueil d'enfants de requérants d'asile dans les structures d'accueil de la petite enfance quelques après-midi par semaine.
Objectifs	L'objectif général est de permettre aux parents candidats réfugiés de participer à des cours de langues durant quelques demi-journées dans la semaine et de faciliter l'intégration des enfants par le biais de placements ponctuels dans une structure d'accueil de l'enfance. La particularité du projet est de prendre appui sur des pictogrammes afin de faciliter l'intercompréhension entre l'équipe éducative, les parents et les enfants grâce à un support visuel attractif et adapté à l'interculturalité. L'usage des pictogrammes, en tant que supports visuels, renforce l'apprentissage de la langue parlée, encourage la socialisation, apporte aux enfants un sentiment de sécurité et de confiance en soi. L'utilisation des pictogrammes offre également un support aux diverses activités de la journée dans une structure d'accueil.
Points forts	Ce projet est peu coûteux et facile à mettre en place. Les pictogrammes sont des outils adaptés aux structures d'accueil, au personnel d'encadrement et à la population accueillie qui peut en bénéficier dans différentes situations. Ils facilitent la communication entre l'équipe éducative et les enfants mais également avec les familles. Les directions des structures d'accueil et les responsables pédagogiques soutiennent cet atelier qui est conforme aux valeurs institutionnelles.
Perspectives	Ce projet facilite une généralisation de l'accueil des enfants de candidats réfugiés dans des structures de la petite enfance en s'appuyant sur des pictogrammes pluriculturels, colorés et attractifs en tant que moyens de communication. Par là-même, il favorise la participation des parents dans le processus d'intégration de leurs enfants et assure celle-ci à long terme. La faisabilité et transférabilité semblent être acquises pour d'autres structures de la petite enfance sur la base des exemples préexistants. A ce constat, s'ajoute le fait qu'un encouragement et une facilitation peuvent être assurées aux communes par le canton sous forme d'une information transmise à tous les partenaires concernés sur les attraits et objectifs pédagogiques recherchés. Dans cette optique il convient de : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès à une procédure simplifiée et claire en lien avec les différents partenaires impliqués tels la Croix Rouge et les bureaux d'accueil des requérants pour accueillir des enfants de façon ponctuelle et régulière. - Informer et clarifier sur les aspects financiers, légaux et administratifs les responsable du financement des structures : administrations communales, conseils communaux.

Nom du projet	<i>Coach de familles</i>
Présentation	<p>Plusieurs projets de ce type existent avec des partenaires, des formes et appellations différentes, par exemple Parents-Relais ou Petits Pas.</p> <p>Ces projets ont un point commun qui est d'offrir un soutien aux familles isolées, c'est-à-dire dont les enfants ne fréquentent pas une structure d'accueil, en les accompagnant pendant environ 18 mois pour les rendre autonomes. Ils proposent des visites à domicile durant les premiers mois, puis des rencontres entre plusieurs familles accompagnées, et finalement un accompagnement à la participation à des offres générales comme les maisons vertes, les garderies, les ludothèques.</p>
Objectifs	<p>L'objectif général de ce projet adressé aux familles isolées est de stimuler les compétences parentales, le développement des enfants ainsi que l'apprentissage de la langue locale et de certains codes sociaux. L'accès à l'information et à l'intercompréhension est facilité.</p> <p>Le soutien éducatif et le renforcement du rôle de parents sont priorités en amenant des conseils, des outils très concrets pour favoriser le développement de leurs enfants par des activités éducatives.</p> <p>Le lien avec le réseau concernant les enfants est assuré (santé, sport, socialisation, accueil). De plus, ce lien développe la solidarité et l'entraide entre les familles accompagnées et permet aux parents d'échanger et de se rassurer.</p>
Points forts	<p>Ce projet a l'avantage de toucher chaque famille, les parents et les enfants, dans leur lieu de vie et il prend en compte l'ensemble de leurs besoins. Les familles sont accompagnées et donc soutenues dans toutes leurs démarches.</p> <p>Un suivi et une supervision des intervenants sont assurés qui sont garants de la qualité de l'accompagnement.</p>
Perspectives	<p>Ce type de projet est déjà développé et existe sous différentes formes et appellations. Il est cependant important que les intervenants disposent d'un soutien et d'une coordination pour que l'accompagnement soit le plus qualitatif possible et porte ses fruits. C'est l'autonomie des familles qui est visée à travers un accompagnement sur une durée limitée.</p>

Nom du projet	<i>Un coin lecture</i>
Présentation	Ce projet prévoit des ateliers de lecture multilingues, en français et en langue d'origine des participants, dans les structures d'accueil de la petite enfance. Ces ateliers de lecture réunissent les différents groupes éducatifs une fois par semaine et invitent ponctuellement les parents pour une lecture commune.
Objectifs	L'objectif général du projet est de favoriser les échanges interculturels, en valorisant les différentes langues parlées dans l'institution et en familiarisant les enfants au média « livre ». Ces ateliers de lecture permettent également le partage des cultures à travers les lectures, le développement du sentiment d'appartenance à la culture du pays d'accueil tout en confirmant l'appartenance à la culture familiale. Ils mettent en parallèle les cultures sans les opposer et encouragent la bienveillance interculturelle ainsi que la confiance en soi. De plus, ce projet vise à valoriser les enfants, les parents mais également le personnel éducatif allophone.
Points forts	Ce projet est peu onéreux et facile à mettre en place, à condition de disposer du personnel éducatif allophone. Il est également facilité par le fait que la structure d'accueil est intrinsèquement un lieu adapté à ce type d'atelier et que la population cible est déjà sur place. Un autre point fort est la mise en valeur de la mixité du personnel éducatif, duquel émane une motivation intrinsèque comme il s'agit de valoriser sa propre culture. Les directions et des responsables pédagogiques soutiennent cet atelier car il est conforme aux valeurs institutionnelles et apporte une variation et une originalité dans la palette d'activités de la structure.
Perspectives	La faisabilité et la transférabilité de cet atelier dépend très fortement du personnel d'encadrement. Le panachage et la mixité de l'équipe éducative est un élément clé et surtout une facilité pour l'organisation de l'activité dont les coûts sont modestes. En revanche, une équipe éducative motivée mais pauvre en mixité exigera des adaptations qui pourraient entraîner des difficultés pratiques et des coûts plus importants. Dans ce cas de figure, les options envisageables sont les suivantes : - L'équipe éducative pourrait faire appel au PIC pour obtenir inviter une lectrice. - L'équipe éducative pourrait faire appel aux parents allophones pour assurer une lecture.